

Chapitre 11 : ordre politique et légitimation - plan

Objectifs principaux du chapitre :

- distinguer les différentes formes de légitimité,
- montrer que la construction de l'État et celle de la nation ne coïncident pas nécessairement,
- distinguer les différentes formes d'organisation du pouvoir politique,
- analyser les différentes dimensions de la citoyenneté.

I. Pouvoir et légitimité

Même si le pouvoir s'incarne souvent dans un ensemble d'institutions, la notion de pouvoir désigne avant toute chose une relation sociale qui repose tantôt sur la contrainte tantôt sur l'influence. Par ailleurs, le pouvoir n'est pas nécessairement politique, il irrigue toutes les sphères de la vie sociale. C'est pourquoi la sociologie politique s'intéresse particulièrement à la manière dont le pouvoir peut être accepté par ceux sur qui il s'exerce, c'est-à-dire à sa légitimité.

A. Deux sortes de pouvoir

Document 1

B. La question de la légitimité

Documents 2 et 3

II. Pourquoi un ordre politique ?

Il existe des sociétés sans État où un pouvoir politique s'exerce pourtant. Ainsi, la construction des États résulte d'un processus historique au terme duquel le pouvoir politique s'exerce sur un territoire et une population donnés à travers un ensemble d'institutions. Il ne faut toutefois pas confondre État et nation : tandis que l'État est une forme d'organisation politique, la nation désigne une communauté humaine. Comme l'État et la nation n'apparaissent pas forcément en même temps, il peut exister des États sans nation et des nations sans État.

A. L'État, une forme d'organisation politique parmi d'autres

Documents 4 et 5

B. État et nation : un couple si fragile...

Documents 6 à 9

III. Les formes institutionnelles de l'ordre politique

Il convient de distinguer les États de droit, au sein desquels les gouvernements se soumettent eux-mêmes à des règles, des États de police, où règne l'arbitraire des gouvernants. De plus, il existe des États unitaires, où le pouvoir politique est centralisé et s'exerce de manière uniforme sur tout le territoire, et des États fédéraux, au sein desquels les compétences sont partagées entre un État fédéral et des États fédérés. Même si les démocraties occidentales puisent leur légitimité de l'organisation, à intervalles réguliers, d'élections pluralistes au suffrage universel, la crise de la représentation s'est accompagnée d'un renouvellement des formes de participation politique.

A. La diversité des formes étatiques

Documents 10 et 11

B. L'exercice de la démocratie dans un État de droit

Documents 12 et 13, TD : le clivage gauche-droite en politique

IV. Citoyenneté et culture politique

Dans les démocraties, les citoyens participent de manière directe ou indirecte à l'élaboration des lois auxquelles ils se soumettent. Toutefois, la citoyenneté ne se réduit pas au seul droit de vote et comprend des droits civils et sociaux. Par ailleurs, on oppose l'universalisme français, en vertu duquel le citoyen doit renoncer à l'appartenance aux groupes primaires pour se fondre pleinement dans le moule de la nation, au multiculturalisme anglo-saxon, où la reconnaissance des particularismes, notamment religieux, est une composante essentielle de la citoyenneté. Actuellement, se pose de plus en plus la question de l'émergence d'une citoyenneté européenne.

A. Les trois étapes de la construction du citoyen

Document 14

B. Universalisme ou multiculturalisme ?

Document 2 p. 285 du manuel, documents 3 et 4 p. 286 du manuel

C. Une citoyenneté européenne ?

Document 5 p. 287 du manuel

Notions	Pouvoir, légitimité, domination, le/la politique, État, nation, État-nation, souveraineté, État de droit/de police, État unitaire/fédéral, démocratie représentative/participative, citoyenneté, droits civiques, modèle universaliste/multiculturel de la citoyenneté
Auteurs	Dahl, Milgram, Weber, Clastres, Elias, Montesquieu, Marshall, Schnapper